

GROUPE AGISSONS UNIS POUR HÉNIN-BEAUMONT



Conseil municipal

7 octobre 2016

Dérogations au repos hebdomadaire dominical

Monsieur Briois,

On nous demande notre avis sur des dérogations au repos hebdomadaire dominical. Auparavant, la loi permettait à des entreprises de déroger à la loi de 1906 sur le repos dominical cinq dimanches par an maximum, après avis du conseil municipal.

J'étais intervenu il y a deux ans, dans cette assemblée, pour dire mon opposition à ces dérogations demandées par des entreprises qui nous expliquent à chaque fois que leurs salariés seraient « volontaires ». Il est permis d'en douter...

Avec la loi Macron de 2016, le nombre de dimanches travaillés peut être porté à 12 au maximum.

C'est un recul social que de nombreux parlementaires de gauche avaient alors dénoncé.

Nous nous retrouvons donc avec une délibération qui nous explique que huit entreprises du secteur - Darty, Décathlon, King Jouet, Gémo et Electro Dépôt etc... - souhaitent profiter de la loi Macron. Ainsi, Darty entend faire travailler ses salariés dix dimanches en 2017.

Puisqu'il est demandé l'avis du Conseil municipal, le Conseil municipal peut tout à fait émettre un avis négatif. Si nous ne pouvons pas changer la loi au niveau national, on peut du moins voter contre ses conséquences au niveau local.

Les salariés ont le droit à leur vie de famille, ils ont le droit de se reposer le dimanche. On ne voit d'ailleurs pas en quoi vendre des produits le dimanche plutôt que le lundi ou le samedi aurait un impact quelconque sur l'activité économique.

Notre groupe est pour que les travailleurs de notre commune puissent profiter de leur vie de famille et avoir des loisirs et des activités culturelles le dimanche.

Nous voterons donc contre cette délibération afin de protéger le droit des travailleurs au repos dominical.

David NOËL